

Arrêté n ° 148 - 2025 du 21 novembre 2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur LEFEBVRE Mickaël, pour le compte de l'entreprise SARL Claude SUEUR et FILS, sise 2A rue de l'Eglise – 76340 Réalcamp, en vue d'obtenir un arrêté de stationnement et de circulation, dans le cadre de chargement du bois dans le camion de type « grumier » dans la rue du Dr. Etienne Bourgoix (RD 149) à Bacqueville-en-Caux. Les manœuvres sont prévus sur la période du 1 décembre 2025 au 12 décembre 2025.

CONSIDERANT que pendant la réalisation de ces travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : l'entreprise SARL Claude SUEUR et FILS est autorisée à stationner le camion pour effectuer le changement du bois dans la rue du Dr. Etienne Bourgoix (RD149), le long de la parcelle n°AC142 appartenant à Mr COMALADA. Plusieurs changements vont être effectués sur la période du 1 décembre 2025 jusqu'au 12 décembre 2025. La circulation sera réduite à une voie dans la rue au niveau de stationnement du camion.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers, par l'entreprise chargée des travaux. Une signalisation adéquate devra être mise en place par l'entreprise SARL Claude SUEUR et FILS, la circulation alternée se fera au moyen des panneaux d'affichage et manuellement. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à en état.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : l'entreprise SARL Claude SUEUR et FILS, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,
Le 21 novembre 2025

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

